

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2021

Le seize mars deux mil vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf mars deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir

Thomas MASSARD donne pouvoir à Luc CHAVEROT

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du seize février deux mil vingt et un n'appelle pas d'observations et il est donc approuvé par le conseil municipal.

Ordre du jour

- **Délibérations**

- **2021-08** Approbation du compte administratif 2020
- **2021-09** Approbation du compte de gestion 2020
- **2021-10** Affectation des résultats 2020
- **2021-11** Vote du budget primitif 2021
- **2021-12** Taux de promotion pour les avancements de grade
- **2021-13** Autorisation accordée au Maire pour la dépose d'un permis de construire pour le compte de la commune

- **Urbanisme**
- **Rapport des commissions**
- **Questions diverses**
- **Courriers**

Intervention de Cécilia HORCKMANS

Je tenais à préciser que l'information auprès des riverains de l'Impasse du Viéran sur la mise en circulation en double sens n'a pas été faite.

La circulation en double sens sur cette voie est quasi impossible. Nous aurions souhaité en être informés.

Réponse de Denis HUMBERT :

Nous avons mis la route en double sens de circulation pour justement que les riverains ne soient pas bloqués. Cette mise en double sens est accordée aux riverains uniquement. Après, nous ne pouvons pas gérer le flux de véhicules qui l'empruntent. Le but étant de permettre l'accès aux riverains.

Cécilia HORCKMANS :

Ce double sens reste impossible sur l'Impasse du Viéran. Un mot dans les boîtes aux lettres pour nous avertir aurait été préférable.

Denis HUMBERT :

L'information a été faite par la Régie de Seyssel et visiblement que pour les riverains de la route de la Caille.

DELIBERATIONS

➤ *Délibération 2021- 08 Approbation du compte administratif 2020*

Madame Claire MEGARD, 1ere Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame NANCHE Brigitte, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €		ENSEMBLE €	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		90095.11		927516.49		1017611.60
Opération de l'exercice	2605225.21	3183212.11	2004133.33	4520361.10	4609358.54	7701322.21
Totaux	2605225.21	3273307.22	2004133.33	5447877.59	4609358.54	8721184.81
Résultats de clôture		668086.01		3443744.26		4111826.27
Totaux cumulés						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ ***Délibération 2021- 09 Approbation du compte de gestion 2020***

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

Déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ ***Délibération 2021-10 Affectation des résultats 2020***

Vu les résultats 2020 du budget principal de la commune d'ALLONZIER LA CAILLE faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 668086.01 euros,

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **668086.01 Euros** de la manière suivante :

* au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté,
la somme de 668086.01 **Euros.**

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération 2021-11 Adoption du budget primitif 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2021 du Budget Principal, arrêté comme suit :

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	2 373 075.68	2 373 075.68
Investissement	8 946 788.38	8 946 788.38
TOTAL	11 319 864.06	11 319 864.06

- **Précise** que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par chapitre).

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération 2021-12 Taux de promotion pour les avancements de grade**

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 18 février 2021 ;

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Accepte les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2021, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :**

Cat	Grade d'origine	Grade d'avancement	taux
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Délibération adoptée à l'unanimité

Intervention de Brigitte NANCHE

Concrètement :

Tout le personnel titulaire peut bénéficier d'un déroulement de carrière sous réserve de remplir les conditions. Ces conditions sont supervisées par le CDG (Centre de Gestion de la fonction publique territoriale) qui établit le tableau d'avancement de grade. Au regard, le Maire et ou la commission du personnel valide les avancements qu'il désire.

Nathalie RAFFARD.

Ce tableau permet de faire avancer toutes les personnes de catégorie C qui peuvent le prétendre sans être dans l'obligation de choisir qui sera avancé de grade ou pas. Néanmoins, Le Maire peut décider de faire avancer tous ceux qui peuvent le prétendre ou seulement une partie.

Claire MEGARD

Pour information les avancements de grade pour les catégories C ne représente qu'une vingtaine d'euros d'augmentation.

Rébecca DE REYDET

N'y a-t-il pas d'avancement au mérite ? de promotion ?

Brigitte NANCHE

Pour cela, il faut changer de catégorie ; remplir certaines conditions et passer un examen professionnel ou un concours.

- ***Délibération 2021-13 Autorisation accordée au Maire pour la dépose d'un permis de construire pour le compte de la commune et lancement de l'appel à concours***

Madame Le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg et l'accroissement prévisible de la population dans un futur proche il est nécessaire de prévoir les équipements nécessaires à l'accueil de cette population et notamment un restaurant scolaire, cuisine, salle d'activités périscolaires.

Le projet, ayant été évoqué lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 et lors de la réunion de présentation le 22 février 2021 et ayant reçu l'avis favorable de ce dernier Madame Le Maire demande à ses membres l'autorisation de :

- Lancer l'appel à concours restreint d'architecture avec une prime de 10000€ par candidat non retenu
- De pouvoir désigner le maître d'œuvre
- Déposer le permis de construire qui concerne cet ensemble d'équipements
- A l'obtention du permis de construire de pouvoir commencer la construction de cet ensemble.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Madame le Maire à lancer l'appel à concours
- **Autorise** Madame Le Maire à signer les mandats correspondants à la prime sus désignée.
- **Autorise** Madame Le Maire à désigner un maître d'œuvre pour la construction de l'ouvrage
- **Autorise** Madame Le Maire à déposer le permis de construire décrit ci-dessus au nom de la commune
- **Autorise** Madame Le Maire à commencer la construction de cet ensemble
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document s'y afférent
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget

Intervention de Brigitte NANCHE

La construction du futur restaurant scolaire va faire l'objet d'un appel à concours d'architecture.

Le choix de l'architecte se fera par l'intermédiaire d'un jury qui sera composé des trois membres titulaires de la commission d'appel d'offres et de spécialistes en provenance du secteur public et privé (architecte, économiste, acousticien...).

Le jury va retenir 3 candidats qui ensuite viendront présenter leur projet pour le futur bâtiment. Les deux autres candidats seront réénumérés pour leur travail à hauteur de 10 000€.

Le démarrage de la conception du projet devrait se faire fin août/début septembre.

URBANISME

Présentation de la Commission Urbanisme par Rébecca DE REYDET.

Je vous informe que la commission urbanisme se réunira une fois par mois le jeudi qui précède le conseil municipal à 19h00.

Lors du conseil municipal de décembre dernier, il avait été présenté le permis de construire de Mesdames Lucie et Célia BÉNAUD pour un projet de chèvrerie. Ce dernier a été refusé car le projet se situe en secteur d'intérêt paysager et ne permet que les constructions légères. Ce qui n'est pas le cas de ce permis qui comptabilisait une surface de plancher de 839m².

Déclaration préalable :

❶ 07400621A0006 – Monsieur Clément CHANCRIN – 214, route des Châtaigniers – Section A 2059 – Clôture et gabions.

En instruction.

② 07400621A0007 – EDF ENR / Monsieur Benjamin DECLAS pour Mr & Mme WUILLEMIN) – 251, rue des Molasses – B 1755 - Installation générateur photovoltaïque en toiture.

En instruction.

③ 07400621A0008 – SARL LES MELEZES / Monsieur Fabrice MAZUREAU – 230, avenue des Marais (entreprise TNT) – Section B 2046 - Création places de stationnement et remplacement clôture existante.

En instruction.

④ 07400621A0009 – Monsieur Yoann LAURENÇON – 147, route de Mandallaz– Section B 1860 – Création fenêtres de toit.

En instruction.

⑤ 07400621A0010 – Monsieur Florian ANDRE – 8, route de la Patiole – Section A 1301 Fermeture place stationnement couverte par porte sectionnelle.

En instruction.

⑥ 07400621A0011 – Monsieur Jean-Baptiste GUILLOT – 1031, route de Sous le Mont – Section B 1356 – Création 2 fenêtres de toit avec création de surface de plancher.

En instruction.

⑦ 07400621A0012 - Monsieur Denis HUMBERT – 22, chemin du Carquet - Section A 1166 - Rénovation muret et ajout brise vue ajouré.

⑧ 07400621A0013 – Monsieur Jean-Philippe MIGUET – 87, route des Usses – Section 023A 222 – Création balcon.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **COMMISSION SCOLAIRE**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que l'école élémentaire a des problèmes de chauffage. La chaudière, défectueuse, ne pourra être réparée qu'en juillet pour des raisons de sécurité. La mairie a prêté deux radiateurs électriques en attendant.

De plus, deux cas de COVID 19 sont à déplorer à l'école élémentaire. Les parents ont été prévenus par le biais des cahiers de liaison via un mot que j'ai rédigé à leur intention.

Je tenais à remercier Mme Laurence MIGUET et Mme la Directrice qui ont œuvrées tout le week-end pour déterminer quels enfants avaient déjeunés à côté de ces élèves positifs au COVID.

Je remercie également Laurence MIGUET pour son investissement personnel au restaurant scolaire malgré des conditions de travail parfois difficiles, notamment dues au personnel absent.

➤ COMMISSION MOBILITE

Présentée par Brigitte CONTAT

Luc CHAVEROT et moi-même avons participé à la réunion sur l'étude pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable le 25 février dernier à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le bureau d'étude ALKHOS nous présente le schéma directeur.
Définir un schéma d'itinéraires structurants, continus et sécurisés de nature à développer la pratique utilitaire et touristique du vélo.

LES ENJEUX

Proposer une alternative à la voiture pour les déplacements des résidents et des touristes.
Proposer aux habitants et visiteurs un cadre de vie et de séjour de qualité.
Identifier les enjeux et actions à mener pour mesurer la pertinence et le périmètre de la prise de compétence « mobilités douces »

LES OBJECTIFS

Diagnostiquer l'existant et préciser les besoins (pôle et itinéraire)
Définir les tracés et aménagement adaptés
Définir les coûts estimatifs
Le bon déroulement réside dans :
La prise en compte de la notion d'intérêt communautaire.

AXES STRUCTURANTS

Un itinéraire cyclable nord/sud de CUVAT à ST BLAISE assurerait la continuité et constituerait un axe structurant pour la CCPC.

LA CONCERTATION ETAPE CLE

Une réunion de travail de secteur avec les communes
Une réunion de travail individuelle avec chaque commune pôle :
Cruseilles et Allonzier
Des entretiens directs avec les principaux partenaires
Une réunion « grand public »
Concertation numérique par enquête en ligne
Des animations lors d'évènement et/ou sur des pôles structurants

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Phase 1
Analyse de l'existant et des besoins fin MAI
Phase 2
Scénario du schéma directeur communautaire fin juillet
Phase 3
Déclinaison opérationnelle du scénario retenu fin octobre

➤ **COMMISSION VOIRIE**

- La route de la Caille :

L'enfouissement des lignes sur la route de la Caille a bien démarré. Cet enfouissement concerne également des parcelles privées. La régie de Seyssel fait le maximum pour ne pas gêner la circulation des véhicules sur cette voie étroite. C'est pourquoi elle va procéder d'un côté dans un premier temps et de l'autre dans un second temps.

- Centre-Bourg

Les travaux avancent vite et bien. Une première couche de goudron sera déposée prochainement pour les riverains qui vont s'installer dans les deux premiers immeubles (prévision de livraison début mai). Malheureusement, orange a pris du retard et ces personnes n'auront pas accès à internet dans un premier temps.

➤ **COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE**

Une commission était prévue le mois dernier mais pour des raisons de santé j'ai dû l'annuler. Malgré tout j'ai commencé à travailler sur le sujet et je vous inviterai prochainement à une réunion.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

COURRIERS

- Lecture de la demande de subvention de l'AFM-Téléthon. La commune ne souhaite pas donner suite.
- Lecture de la demande de subvention du groupement des lieutenants de louveterie de Haute-Savoie. Une subvention leur a été accordée à hauteur de 200€.
- Lecture de la proposition de convention d'entretien des jardins de Haute-Savoie à la Balme de Sillingy. Patrice PECCOUD et Claire MEGARD expliquent que sous l'ancienne mandature des élus de la commission environnement prenaient deux matinées par an pour entretenir la parcelle d'Allonzier la Caille. Le conseil municipal approuve cette initiative et reste sur ce principe.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 avril 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 15mm.